

CONSEIL D'ÉTAT

**POINT DE PRESSE
DU MERCREDI 8 MARS 2006**

GENÈVE INTERNATIONALE

Bureau de l'Amiable compositeur: nomination des nouveaux membres

Le Conseil d'Etat a nommé M^{me} Martine Brunschwig Graf, conseillère nationale et ancienne présidente du Conseil d'Etat, M. Jean-Marie Dufour, ancien conseiller juridique du CERN, et M. Laurent Marti, créateur du Musée international de la Croix-Rouge et ancien délégué du CICR, membres du Bureau de l'Amiable compositeur pour une période de quatre ans.

Le Bureau de l'Amiable compositeur est une structure non contraignante et indépendante, à but médiateur, instituée par le Conseil d'Etat en mai 1995 pour traiter des différends impliquant des personnes bénéficiant de privilèges et immunités diplomatiques. De nature conciliatoire, cette structure agit en amont des juridictions civiles, dès l'instant où toutes les parties en conflit reconnaissent sa compétence. L'intervention de la structure est gratuite et les parties, qui peuvent se faire accompagner par un mandataire, comparaissent en personne et volontairement. Sa saisine n'exclut pas l'introduction subséquente d'une action civile devant les tribunaux, notamment devant la Juridiction des prud'hommes. En 2005, le Bureau de l'Amiable compositeur a traité 61 dossiers, dont près du tiers a été résolu par le biais d'une transaction. Des consultations ont également eu lieu à titre préventif.

La structure est présidée par M^{me} Martine Brunschwig Graf. Elle succède à cette fonction à M. Jaques Vernet, ancien président du Conseil d'Etat, qui a dirigé le Bureau de l'Amiable compositeur pendant huit ans.

RÉGION TRANSFRONTALIÈRE

Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois: désignation des membres

Le Conseil d'Etat a désigné ses représentants au sein de la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois pour la période allant jusqu'au 28 février 2011. Il s'agit de MM. Philippe Matthey, secrétaire général du Département du territoire (DT), qui présidera la commission, Gabriel de los Cobos, hydrogéologue du service cantonal de géologie (DT), Yves de Siebenthal, directeur Environnement des Services industriels de Genève (SIG), et Gérard Luyet, responsable de l'activité eau potable aux SIG, qui officiera comme expert au sein de la commission.

Instituée en 1978, la Commission d'exploitation de la nappe souterraine du Genevois, qui comprend également trois représentants du département français de la Haute-Savoie, a pour mission de proposer un pro-

gramme annuel d'utilisation de la nappe souterraine transfrontalière. Cette exploitation concertée a pour objectif de sauvegarder cette ressource naturelle et de préserver la qualité de ses eaux. La commission suit en particulier le problème de l'évolution de la teneur en nitrates des eaux et fait procéder également à des travaux scientifiques permettant d'améliorer les connaissances sur la teneur en gravier saturé de la nappe.

GENÈVE-CONFÉDÉRATION

Le Service du pharmacien cantonal veillera à l'application de la législation sur les produits chimiques

En réponse à une demande de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) consécutive à l'entrée en vigueur en août 2005 de la loi fédérale sur les produits chimiques (LChim) et de ses différentes ordonnances d'application, le Conseil d'Etat a désigné le Service du pharmacien cantonal (Département de l'économie et de la santé) comme principale autorité en charge de l'application de ladite loi à Genève. Le service de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures est compétent pour les aspects touchant à la pollution intérieure et au contrôle de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques dans le domaine bâti. Vu le champ d'application étendu de cette loi, d'autres services seront amenés à son exécution. Les tâches de chacun seront fixées par le biais d'un règlement ad hoc, qui sera soumis à l'OFSP dès son adoption.

GENÈVE

L'initiative «Touche pas à mon Hôpital et aux services publics!» (IN 136) a abouti

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative populaire cantonale formulée intitulée «Touche pas à mon Hôpital et aux services publics!» (IN 136). Lancée par l'Alliance de gauche, l'IN 136 demande qu'une votation populaire soit organisée lors de toute proposition de privatisation, de sous-traitance ou de transfert d'un service ou d'activités de l'Etat au secteur privé. Elle a été déposée le 9 janvier 2006.

La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande d'initiative populaire cantonale a donné les résultats suivants:

Signatures annoncées 11 416
Signatures contrôlées 10 521

Le nombre de 10 000 signatures exigé par la Constitution est atteint et l'initiative a donc abouti. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard six jours à compter du lendemain de la publication de l'arrêté.

Il revient maintenant au Conseil d'Etat de déposer à l'attention du

Grand Conseil un rapport sur cette initiative dans un délai de trois mois.

Abaissement d'un référendum à Chancy

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement du référendum, déposé le 17 février 2006, contre la délibération du Conseil municipal de Chancy du 31 janvier 2006 relative à l'ouverture d'un crédit de 4,3 millions de francs destiné à financer la construction de l'extension du groupe scolaire de Chancy, située route de Bellegarde, chemins de l'Ecole et de la Ruette. La vérification des signatures déposées à l'appui de cette demande de référendum a donné les résultats suivants:

Signatures annoncées 304
Signatures contrôlées 254

Le nombre d'électeurs inscrits sur les rôles électoraux de la commune le 17 février 2006 est de 611. Les 20% des électeurs – avec un minimum de 150 électeurs – requis par la Constitution pour faire aboutir le référendum sont ainsi atteints. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard six jours à compter du lendemain de la publication de l'arrêté.

M. Pierre-François Unger siègera au sein de la Conférence

des départements de l'économie publique de Suisse occidentale

Le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre-François Unger, en sa qualité de conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé (DES), pour le représenter au sein de la Conférence des départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).

La Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale a succédé en 2001 à l'ACCES (Association intercantonale pour la concertation et la coopération économique). Elle regroupe les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne. Elle a pour but de contribuer au développement économique des cantons membres en favorisant la conception et la réalisation de projets communs.

La CDEP-SO permet également de favoriser la concertation entre les cantons de Suisse occidentale sur des questions à caractère économique et permet de refléter la position des cantons sur des projets fédéraux.

Conseil de fondation de l'OPI: l'Etat sera représenté par M. Pierre-François Unger

Le Conseil d'Etat a également désigné M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé (DES), pour le représenter au sein du Conseil de fondation de l'Office pour la promotion de l'industrie genevoise (OPI). Fondé en 1976 par l'ancien Département de l'économie publique (actuel

DES), la Chambre de commerce et d'industrie de Genève (CCIG) et l'Union industrielle genevoise (UIG), l'OPI s'est fixé pour mission de favoriser le développement économique de la région par la mise en valeur des entreprises industrielles et des nouvelles technologies. A cette fin, il recourt notamment à la promotion du savoir-faire, au support, à la création et au développement d'entreprises, à l'aide aux transferts de technologies, ou encore à la diffusion de l'information sur les entreprises et les marchés. Parmi ses principales activités le Conseil de fondation participe à des foires et à des salons, organise le salon des nouvelles technologies Inforum et le Prix de l'industrie, soutient diverses associations et met en réseau les partenaires économiques.

Loterie romande: hausse des bénéfices en 2005

Le Conseil d'Etat a approuvé la première des cinq répartitions de l'année 2006 des bénéfices de la Loterie romande redistribués au canton de Genève, soit 3 683 500 francs attribués à 117 bénéficiaires. Le gouvernement a également pris connaissance des prévisions, à la hausse, du bénéfice d'exploitation 2005 de la Loterie romande. Ce dernier atteindra les 182 millions de francs.

La part revenant au canton de Genève est gérée par l'Organe cantonal de répartition des bénéfices pour ce qui concerne la bienfaisance et l'utilité publique, et par la Commission du Sport-Toto pour la part revenant au sport.

La liste détaillée des bénéficiaires de cette première répartition sera publiée dans une prochaine édition de la Feuille d'Avis Officielle.

Information Chancellerie d'Etat

VISITE DE COURTOISIE DE S.E. M. L'AMBASSADEUR JUAN CARLOS FAIDUTTI ESTRADA, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a reçu S.E. M. l'ambassadeur Juan Carlos Faidutti Estrada, représentant permanent de la République de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le lundi 6 mars 2006 au Salon jaune de l'Hôtel de Ville. Les Autorités genevoises étaient représentées par M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé. Etait également présent à cette occasion M. Luis Vayas Valdivieso, premier secrétaire de la Mission permanente de la République de l'Equateur auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

VISITE DE COURTOISIE DE S.E. M. L'AMBASSADEUR SAMEH HASSAN SHOUKRY, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTÉ AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a reçu S.E. M. l'ambassadeur Sameh Hassan Shoukry, représentant permanent de la République arabe d'Egypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le lundi 6 mars 2006 au Salon jaune de l'Hôtel de Ville.

Les Autorités genevoises étaient représentées par M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé.

VISITE DE COURTOISIE DE S.E. M. L'AMBASSADEUR NYUNT MAUNG SHEIN, REPRÉSENTANT PERMANENT DU MYANMAR AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a reçu S.E. M. l'ambassadeur Nyunt Maung Shein, représentant permanent du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le lundi 6 mars 2006 au Salon jaune de l'Hôtel de Ville.

Les Autorités genevoises étaient représentées par M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé.

Etait également présent à cette occasion M. Nyunt Swe, représentant permanent adjoint du Myanmar auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

DÉJEUNER

en l'honneur de S.E. Mme Jasmina Pasalic, ambassadeur de la République de la Bosnie-Herzégovine en Suisse, et S.E. Mme Jadranka Kalmeta, représentant permanent de la République de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a reçu S.E. Mme Jasmina Pasalic, ambassadeur de la République de la Bosnie-Herzégovine en Suisse et S.E. Mme Jadranka Kalmeta, ambassadeur, représentant permanent de la République de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'ONU à Genève, le lundi 6 mars 2006 à la Fondation Zoubov.

Les Autorités genevoises étaient représentées par M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat en charge du Département de l'économie et de la santé.

Etait également présents à cette occasion M. Radimir Bejatovic et M. Mustafa Halilovic, conseillers à l'ambassade de la Bosnie-Herzégovine en Suisse.

CHANCELLERIE D'ÉTAT

ARRÊTÉ

relatif au référendum contre la délibération du conseil municipal de la commune de Chancy du 31 janvier 2006 relative à l'ouverture d'un crédit de 4 300 000 F destiné à financer la construction de l'extension du groupe scolaire de Chancy sur la parcelle No 3179 d'une contenance de 8644 m², feuille 22, située route de Bellegarde, chemins de l'Ecole et de la Ruette sur la commune de Chancy

Du 8 mars 2006

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les articles 59 à 63 de la constitution de la République et canton de Genève; vu les articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982; vu l'article 63, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985,

Arrête:

1. La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande de référendum contre la délibération du conseil municipal de la commune de Chancy du 31 janvier 2006 relative à l'ouverture d'un crédit de 4 300 000 F destiné à financer la construction de l'extension du groupe scolaire de Chancy sur la parcelle No 3179 d'une contenance de 8644 m², feuille 22, située route de Bellegarde, chemins de l'Ecole et de la Ruette sur la commune de Chancy a donné les résultats suivants:

signatures annoncées 304
signatures contrôlées 254

2. Le nombre d'électeurs inscrits sur les rôles électoraux de la commune le 17 février 2006 est de 611. Le 20% des électeurs, mais au minimum 150 électeurs requis par la constitution pour faire aboutir le référendum est atteint, celui-ci a donc abouti.
3. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tri-

bunal administratif au plus tard 6 jours à partir de la publication du présent arrêté.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:
Robert HENSLER.

ARRÊTÉ

approuvant la mise en vigueur du feuillet fédéral pour la totalité de la commune de Carouge

Du 8 mars 2006

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu le rapport dressé par le Registre foncier au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en date du 21 février 2006, vu les articles 93 et suivants de la loi d'application du Code civil et du Code des obligations, vu les résultats de l'enquête publique sur l'introduction du registre foncier fédéral qui a eu lieu du 3 novembre au 2 décembre,

Arrête:

1. Les droits et charges des immeubles compris dans la totalité de la commune de Carouge sont déclarés définitifs.
2. Le registre du Code civil est déclaré définitif pour la totalité de la commune de Carouge et entre en vigueur le 8 mars 2006.
3. Les anciens registres sont clos en ce qui concerne ce territoire.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:
Robert HENSLER.

ARRÊTÉ

relatif à l'initiative cantonale «Touche pas à mon Hôpital et aux services publics!» (IN 136)

Du 8 mars 2006

LE CONSEIL D'ÉTAT, vu les articles 64 à 68 de la constitution de la République et canton de Genève; vu les articles 86 à 94 de la loi sur

l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982; vu l'article 63, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985,

Arrête:

1. La vérification des signatures déposées à l'appui de la demande d'initiative populaire cantonale «Touche pas à mon Hôpital et aux services publics!» a donné les résultats suivants:

signatures annoncées 11 416
signatures contrôlées 10 521

2. Le nombre de 10 000 signatures exigé par la constitution pour faire aboutir l'initiative est atteint, cette initiative est transmise au Grand Conseil.

3. Les recours contre la décision en matière de validation des signatures doivent être adressés au Tribunal administratif au plus tard 6 jours à partir du lendemain de la publication du présent arrêté.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:
Robert HENSLER.

(Suite page suivante)